

Conseil communal Aigle



Aigle, le 21.02.2022

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2021-30 relatif à**

**Préavis municipal n°2021-30 du 6 décembre 2021 relatif à une demande de crédit pour la
réalisation de places de stationnement vélo couvertes sur l'ensemble de la Commune**

Commission composée de :

Président : Sylvain ORIOL (VERT)

Membres : Frank BERTHOLET (PLR)
Jean-François CROSET (EA)
Mito DINI (PSA)
Francis GERMANIER (UDC)
Francis GERMANIER (UDC) Absent(e) excusé(e)
Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)
Yves JEANFAVRE (ALT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie à deux reprises
lors du 18.01.2022 ainsi que le 16.02.2022 à l'Hôtel de Ville.

Nous remercions Monsieur le Municipal Stéphane Montangero et Monsieur Alexis
Nantermod (chef de projet) pour leur disponibilité ainsi que pour les informations et
réponses fournies lors de nos séances.

Préambule:

Ce préavis s'inscrit dans la réalisation et la concrétisation de l'adoption du PA2 et s'appuie
aussi sur le Schéma Directeur Cyclable (adopté le 28 septembre 2021) ainsi que sur le

PDCOM. Les emplacements ainsi que le choix du type d'installations ont été étudiés selon différents critères. A noter que ce préavis sera subventionné à hauteur de 30% du coût total (infrastructure, travaux et bureau technique).

Description du projet:

Ce préavis est une des premières étapes en ce qui concerne la mobilité douce. La réalisation de ces couverts a pour but :

- d'améliorer le confort des cyclistes urbains
- d'améliorer la visibilité des zones de stationnement vélos
- de protéger les vélos
- d'améliorer la sécurité des vélos lors des stationnements.

Tous ces points représentent la base des services auxquels doit répondre une commune pour ses usagers.

Lors de l'étude de ce préavis, nous avons remarqué l'engagement de la commune à vouloir attaquer la question de la mobilité douce par la mise en place de zones de stationnement et de couverts de stationnement vélo. Bien que nous ayons émis certaines interrogations sur l'emplacement de quelques abris, il s'avère que les discussions entre la commune et les acteurs du deux roues tel que Provélo Chablais, aient ciblé ces zones en fonction de critères bien précis. Les informations amenées lors de la deuxième séance nous ont permis de mieux comprendre les motivations sur les lieux d'implantations des abris. Il est à rappeler que c'est une première étape, d'autres projets d'arceaux et/ou d'abris seront liés à des préavis en cours ou à venir, tel l'aménagement de la Place du Marché, l'EEG,... et ne figure pas dans ce dernier. Ces derniers mois nous avons remarqué la pose d'arceaux pour vélos, qui ne fait pas partie de ce préavis mais fait l'objet d'un budget séparée. Nous encourageons la poursuite de telles installations qui facilite le stationnement des vélos à des endroits stratégiques à moindre coût.

Il nous semble aussi que ces stationnements auront du sens s'ils sont accompagnés d'un réseau cyclable adéquat et d'une signalisation appropriée. La signalisation nous semble être un point important afin de sensibiliser et « d'éduquer » les usagers, et limiter les stationnements sauvages, d'où l'émission du vœux suivant.

Vœux : La commission souhaiterait que la réalisation de ces abris soit complétée par une mise en place d'une signalisation afin que les usagers puissent repérer ces endroits facilement et inciter leur utilisation.

L'octroi des subventions est géré par AgloChablais. Aigle fait partie, avec Massongex, des premières communes à entreprendre la réalisation concrète de ce type de mesures. Il est donc opportun d'utiliser ces subventions avant leur terme.

Bien que cela ne concernait pas directement le préavis, nos discussions nous ont souvent ramené au « vélo spot » (Vélos rouges) en place sur Aigle. Dans une cohérence de l'utilisation et du stationnement, nous nous sommes posé la question de savoir si la commune ne devrait pas envisager d'intégrer ces vélos dans ces zones de stationnement tout en évitant l'encombrement des arceaux. Cela donnerait du sens et avec une bonne communication, ces vélos seraient peut être plus utilisés !

La commissions approuve ce préavis à l'unanimité.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, de vous demander de bien vouloir

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

. Vu le préavis n°2021-30 du 6 décembre 2021

. Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

. Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'adopter le préavis relatif et la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés.

2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 155'000.- destiné à lui permettre de réaliser la mesure MD24 du PA2, sous déduction des subventions à recevoir.

3. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.

4. d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au

maximum sur 20 ans.

Votation : non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Sylvain ORIOL (VERT)